

# Le protocole sanitaire adapté à la Coulée Douce

## **Règles et conditions d'organisation Accueil périscolaires et activités**

A partir du 2 novembre 2020, un nouveau protocole est applicable au sein des locaux de l'association La Coulée Douce. L'espace dédiée aux jeunes sur l'ensemble du local est de 163M2 et se compose d'un Hall d'entrée (23,8 M2), du cyber ( 43.2 M2) , du P.A.J ( 74.5 M2), une salle d'activité de (22 M2) et un extérieur clos d'environ 120M2

### **Nombre de jeunes**

Le nombre total des jeunes accueillis sera d'un maximum de 30 jeunes sur l'ensemble de l'espace. Il sera constitué des groupes par activité proposées en tenant compte du respect de la distanciation sociale et des gestes barrières. Le respect de la distanciation physique nécessite des locaux adaptés et une organisation des activités qui entraînent, de fait, une limitation du nombre de jeunes susceptibles d'être accueillis à la Coulée Douce.

### **Les locaux**

- L'accueil est assuré dans les locaux de la Coulée Douce.
- Le cyber sera ouvert et désinfecté avant et après chaque utilisation.
- Les recommandations sanitaires ci-dessous seront respectées strictement :
- Le nettoyage approfondi des locaux préalablement à l'ouverture de la Coulée Douce. L'entretien des locaux sera effectué en utilisant les procédures et produits habituels, avec des gants de ménage. Il devra cependant être réalisé avec une plus grande fréquence (une fois par jour, décision à voir avec la mairie de la Suze-sur-Sarthe).
- Les objets fréquemment touchés (poignées de portes, surfaces, sanitaires, sols, le cas échéant objets à vocation ludique ou pédagogique ...) seront désinfectés plusieurs fois par jour avec un produit virucide (produits d'entretien virucide (norme NF EN 14476 ou eau de javel diluée à 0,5 % de chlore actif).
- Des points d'eau et du savon ou du gel hydroalcoolique en nombre suffisant pour permettre le lavage des mains sont prévus à proximité des lieux d'accueil et d'activités.
- L'approvisionnement en équipements et produits nécessaires à l'hygiène est une priorité (savon liquide, essuie-mains à usage unique, poubelle à ouverture non manuelle, avec une pédale).
- Le hall d'accueil, la salle d'activité et le PAJ seront équipés en flacons ou distributeurs de solutions hydroalcooliques. Ces dernières seront utilisées par les jeunes sous le contrôle d'un animateur-riche.
- Le lavage à l'eau et au savon pendant au moins 20 secondes, avec un séchage soigneux avec une serviette en papier jetable, sera réalisé après être allé aux toilettes, avant de manger ou après s'être mouché, avoir toussé ou éternué. Il sera aussi pratiqué lors de l'arrivée à l'accueil, lors de chaque changement de lieu d'activité, après avoir manipulé des objets potentiellement partagés au

moment des activités manuelles ou sportives. En l'absence d'accès immédiat à un point d'eau et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation du gel hydroalcoolique, sous le contrôle d'un animateur-riche pour les jeunes est préconisée.

- Des règles spécifiques d'accès à l'accueil pour les parents et les jeunes permettant de respecter les règles de distanciation sociale, d'éviter les attroupements au début et à la fin de l'accueil seront instaurées.
- Des marquages au sol ont été tracés au sein de l'accueil de manière à inciter parents et jeunes à respecter la distanciation d'un mètre minimum et à suivre un parcours de déplacement défini.
- Sauf exception, les parents ne doivent plus entrer dans les locaux. En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masques tout comme les jeunes.
- Les fenêtres extérieures seront ouvertes fréquemment et au minimum 3 fois par jour pour améliorer la circulation de l'air dans les salles et autres locaux occupés pendant la journée (ex. entre 10 et 15 min le matin avant l'arrivée des jeunes, entre chaque activité, au moment du repas et le soir pendant le nettoyage des locaux).

### **Accès au local**

- Le port du masque est obligatoire pour toutes personnes accédant à l'espace
- Les masques des jeunes sont fournis par les parents
- Les masques seront fournis par l'association pour les salariés
- Dès son arrivée, chaque personne se désinfecte les mains avec du gel hydrologique mis à sa disposition dans le Hall.
- Après la désinfection, les jeunes s'identifient sur la feuille de présence.

### **Les activités**

- Les activités manuelles et culturelles seront organisées par petits groupes, de maximum 8 jeunes.
- Les activités sportives seront organisées par petits groupes, de 9 jeunes maximums en tenant une distance de 1 mètre minimum, pas de sport de contact.
- Les groupes sont constitués, dans la mesure du possible, pour toute la durée de la période d'accueil, et n'ont pas d'activité commune avec d'autres groupes.
- Le programme d'activités proposé tient compte de la distanciation sociale et des gestes barrières. Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.
- Lors d'échanges de peinture, de crayons, balles, etc. le lavage des mains des jeunes et la désinfection du matériel sont effectués avant et après l'activité de façon à limiter les risques de contamination.

- Les activités, y compris celles de plein air, sont organisées dans l'enceinte de la structure.
- L'organisation de plein air doit être conçue de façon à ce que le nombre de mineurs présents simultanément dans les espaces utilisés permette le respect de la distanciation nécessaire.

### **Les activités manuelles et culturelles**

- Port du masque pendant toute l'activité du début jusqu'à la fin. Celui-ci ne doit être en aucun cas touché ou déplacé.
- Sac ou veste à laisser loin du lieu d'activité et plan de travail/ustensiles/etc à désinfecter entre chaque jeune participant à l'activité (Bar à ongles ou henné).
- Pas de téléphone portable sur les tables.
- Lavage de mains au savon ou gel hydroalcoolique obligatoire.
- Les idées pour les tatouages éphémères ou le bar à ongle devront être transmises la veille de l'activité via les réseaux sociaux.
- Plus d'accès aux toilettes pendant l'activité, il faut prendre ses précautions avant.
- Entre chaque jeune, la table, la chaise et le matériel utilisés seront désinfectés.

### **Les activités physiques et sportives**

- Des activités physiques et sportives peuvent être organisées, dans le respect de la distanciation physique (au moins 1 mètre entre deux personnes).
- Elles sont organisées dans l'enceinte de l'accueil

### **Les activités du Cyber**

- Port du masque obligatoire pendant toute l'activité dans le cyber du début jusqu'à la fin. Celui-ci ne doit être en aucun cas touché ou déplacé.
- Il faut informer un animateur·rice avant et après l'activité, si le jeune souhaite quitter le PC.
- Lavage de mains au savon ou gel hydro alcoolique obligatoire avant de s'installer devant un PC.
- Pas plus d'une personne par PC.
- Il n'y a pas le droit de changer de PC.
- Entre chaque jeune la table, la chaise, la souris, le clavier, l'écran et l'unité centrale seront désinfectés.

### **Les repas**

- Les jeunes pourront déjeuner à La Coulée Douce en apportant leur repas.
- Le repas se déroulera assis dans la salle d'activités. Avant d'être mise à disposition des jeunes, cette dernière sera aérée, et les tables et chaises seront désinfectées avant chaque repas
- L'accès sera limité à 5 personnes simultanément. Un second passage sera organisé en cas de nombre supérieur.

- Avant chaque repas les jeunes devront se laver ou se désinfecter les mains au gel hydro alcoolique.
- Le retrait du masque sera autorisé seulement quand ils seront assis à leur place.
- L'échange ou le partage de nourriture entre jeune est interdit. Sauf si ces derniers sont issus de la même famille.
- Une fois le repas terminé, les jeunes doivent remettre leur masque, ranger leur nourriture dans leur sac et ne pas la ressortir de la journée.
- A la fin du repas, chaque jeune doit se désinfecter les mains
- L'espace sera aéré, les tables et chaises désinfectées après chaque utilisation

### **La prise de température**

- Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur jeunes, les parents sont invités à prendre la température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), le jeune ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.
- L'accueil de la Coulée Douce dispose d'un thermomètre laser pour pouvoir mesurer la température des jeunes (ou des personnels) dès qu'ils présentent des symptômes de fièvre.

### **Conduite à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de covid-19**

- Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un jeune constaté par une animateur-riche doit conduire à son isolement dans un espace dédié à cette situation (Bureau partenaire) et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un jeune, la prise de température sera réalisée par l'animateur-riche.
- En cas de symptômes, les parents du jeune sont avertis et doivent venir le chercher.
- Le jeune ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu à la Coulée Douce.
- En cas de test positif au COVID 19, l'information sera communiquée à la DDCS et à l'ARSS.
- Tout symptôme évocateur chez un animateur-riche ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.
- L'animateur-riche ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des enfants au sein de l'accueil sans présentation d'un test négatif au COVID 19 ou d'un certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.
- Les désinfections des salles et des matériels utilisés par le jeune ou l'animateur-riche seront effectuées selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.